

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

\*\*\*\*\*  
Séance du 25 février 2009

\*\*\*\*\*  
N° 2009-01

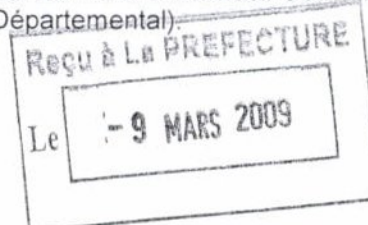
Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil neuf, le 25 février à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	18 février 2009	

**Présents :** MM. AJAS, ANDRIEU, DELMAS, GUIRBAL, LATOUR, MASSAT, MASSEGLIA, QUEREILHAC, ROUCOLLE et SAZY.

**Absents excusés :** MM. ASTRUC, DAGEN et LAMOLINAIRIE.

**Assistaient à la séance :** M. LARREY (Payeur Départemental),  
Mlle Christine LAYMAJOUX (Service Environnement du Conseil Général),  
M. MAIRE (Directeur Général Adjoint des Services du Conseil Général),  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

**OBJET :** Compte Administratif 2008



Le Comité Syndical est appelé à se prononcer sur l'approbation du Compte Administratif 2008 dont les résultats sont en concordance avec les résultats du Compte de Gestion établi par Monsieur le Payeur Départemental.

S'agissant du Compte Administratif, le Président se retire de la séance au moment du vote.

La présentation générale du Compte Administratif 2008 comporte la distinction entre les dépenses et recettes relevant des compétences traditionnelles du Syndicat et celles relevant des autres compétences dont le financement relève en propre de chaque collectivité concernée.

## A ) Compétences traditionnelles

### a) Opérations réelles de l'exercice :

#### I – Section de fonctionnement

##### 1. Dépenses

Le montant des dépenses réelles de l'exercice 2008 s'élève à **4 107 726.58 €** dont **2 980 516.82 €** au titre des compétences traditionnelles se décomposant entre les principaux postes suivants :

- **2 281 387 €** de prestations de services constituées des prestations de traitement,
- **335 523 €** de dépenses de personnel comprenant le personnel de la structure (3), les conducteurs (4) et le remboursement des collectivités pour la mise à disposition partielle de service pour l'entretien des quais,
- **229 461 €** de dépenses de fonctionnement de transport dont principalement :
  - \* 158 160 € de carburant,
  - \* 57 734 € d'entretien (réparations, pneus, ...),
  - \* 13 568 € d'assurances, télécommunications, fournitures..
- **93 393 €** de charges d'intérêts des emprunts contractés pour le financement des quais et du matériel de transport,
- **40 752.82 €** pour le fonctionnement des quais et de la structure (assurances, affranchissement, ...).

##### 2. Recettes

Le montant des recettes réelles de l'exercice s'élève à **4 622 294.98 €** dont **3 192 346.55 €** au titre des compétences traditionnelles se décomposent ainsi :

- **2 756 856 €** de contributions des collectivités membres,
- **100 000 €** de participation du Conseil Général au titre de sa contribution aux charges de structure,
- **71 871 €** représentant le produit de la reprise des Journaux-Revues-Magazines (JRM) qui sera intégralement déduit des contributions des collectivités pour 2009,
- **261 914 €** de contribution en annuités du Conseil Général pour l'opération d'acquisition du matériel de transport et l'aménagement des quais,
- **1 705.55 €** de produits exceptionnels (remboursements divers),

#### II – Section d'Investissement

##### 1. Dépenses

Les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à **2 134 272.59 €** dont **1 656 108.24 €** pour les compétences traditionnelles se décomposant ainsi :

- **1 000 000 €** d'options de tirage sur ligne de trésorerie (équilibré avec une somme équivalente en recettes) représentant les remboursements temporaires dans le cadre de la gestion de l'emprunt globalisé réalisé sous la forme d'un Crédit Long Terme Renouvelable (CLTR),
- **227 965 €** de remboursement de capital des emprunts concernant l'aménagement des quais et le matériel de transport,
- **11 637.24 €** représentant le capital de la part d'emprunt utilisé pour le financement de l'acquisition groupée de conteneurs pour les déchetteries, la couverture de cette somme et de la part correspondante d'intérêts est assurée par les contributions proportionnelles des collectivités membres bénéficiant de ces équipements,
- **2 188 €** représentant le diagnostic du site retenu pour l'aménagement de l'unité de traitement des matières de vidange,
- **162 313 €** d'acquisition portant essentiellement sur le règlement des derniers acomptes du marché d'acquisition de conteneurs métalliques pour les déchetteries évoquées ci-dessus,
- **252 005 €** de travaux sur les quais de transfert correspondant, pour l'essentiel, aux travaux différés à l'origine pour permettre la réalisation des opérations d'aménagement des locaux techniques par les collectivités respectives (SMEEOM Moyenne Garonne - CCQRGA)

## 2. Recettes

Les recettes d'investissement réelles de l'exercice s'élèvent à **1 577 960.91 €** dont **1 303 077.39 €** pour les compétences traditionnelles constituées ainsi :

- **219 022.27 €** de FCTVA
- **1 000 000 €** d'options de tirage sur ligne de trésorerie (idem dépenses),
- **31 886.11 €** de solde de subvention FEDER pour l'aménagement des quais,
- **52 169.01 €** d'excédent de fonctionnement capitalisé (1068).

### b) Autres Opérations :

En marge des dépenses et recettes réelles, le compte administratif 2008 fait également apparaître en ce qui concerne les compétences traditionnelles :

#### - en fonctionnement :

- **50 140.32 €** de reprises d'excédent de fonctionnement 2007,
- **285 780.76 €** d'amortissement (biens et transfert de charges).

#### - en investissement :

- **904 748.84 €** de solde d'investissement reporté de 2007,
- **285 780.76 €** de recette d'ordre (amortissement),
- **53 063.32 €** de « restes à réaliser » en dépenses.

### c) Synthèse des résultats du CA2008 pour les compétences traditionnelles :

#### - Fonctionnement :

Dépenses :	3 226 297.58 €
Recettes :	<u>3 192 346.55 €</u>
Résultat exercice :	- 73 951.03 €
Excédent reporté de 2007 :	<u>+ 50 140.32 €</u>
<b>SOLDE (déficit) :</b>	<b>- 23 810.71 €</b>

#### - Investissement :

Dépenses :	1 656 108.24 €
Recettes :	<u>1 588 858.15 €</u>
Résultat exercice :	- 67 250.09 €
Excédent reporté de 2007 :	<u>+ 904 748.84 €</u>
<b>SOLDE :</b>	<b>837 498.75 €</b>
Restes à réaliser :	<u>53 063.32 €</u>
<b>EXCEDENT :</b>	<b>784 435.43 €</b>

Cet excédent d'investissement correspond à la couverture des crédits à réinscrire en 2009. Ces crédits ne peuvent figurer au titre des « restes à réaliser » en dépenses, ceux-ci n'ayant pas fait l'objet d'engagements juridiques effectifs au 31 décembre 2008 (marchés - contrats...).

Il s'agit pour l'essentiel (596 000 €) de l'achèvement des quais de transfert et plus particulièrement de l'aménagement des quais du secteur du caussadais et des crédits d'études inscrits en prévision des opérations futures (études d'optimisation - unité de traitement des matières de vidange...)

## **B ) Compétences optionnelles et opérations particulières**

Il s'agit de compétences optionnelles ou d'opérations dont le financement relève en propre d'une collectivité donnée.

Les résultats globaux sont retracées ci-dessous pour chacune des compétences facultatives transférées :

### ***a) Rappel des compétences facultatives transférées :***

- Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron (CCTVA)
  - Ensemble de la compétences déchets, soit collecte + déchetterie
- Communauté de Communes du Quercy Caussadais (CCQC)
  - Déchetteries (Caussade - Molières - Montpezat et Septfonds)
- Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron
  - Déchetteries (Parisot et Lexos)
- SMEEOM de la Moyenne Garonne
  - Déchetteries (Montaigu - Beaumont et Lavit)

Les 3 premières collectivités citées ont en outre transféré la compétence facultative concernant la réalisation d'une unité de traitement des matières de vidange.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS**

Compétences	Nature des mouvements	Dépenses			Recettes		
		Fonctionnement	Investissement	"Reste à réaliser"	Fonctionnement	Investissement	"Reste à réaliser"
Compétences facultatives transférées par la CCTVA	- réels (y compris 1068 )	685 867.52	288 435.76	26 200.00	851 993.04	208 389.05	
	- ordre	97 945.03	8 872.69		8 872.69	97 945.03	
	- résultat reporté 2007 (chap. 001 et 002)				217 738.23	-14 378.01	
	SOUS TOTAL	783 812.55	297 308.45	26 200.00	1 078 603.96	291 956.07	
Compétences facultatives transférées par la CCQC	- réels (y compris 1068 )	266 340.81	51 713.77	16 576.32	325 712.95	26 171.66	
	- ordre		1 974 478.86			1 974 478.86	
	- résultat reporté 2007 (chap. 001 et 002)				4 316.24	-26 171.66	
	SOUS TOTAL	266 340.81	2 026 192.63	16 576.32	330 029.19	1 974 478.86	
Compétences facultatives transférées par la CCQRGA	- réels (y compris 1068 )	86 729.92	22 023.06		136 058.18		
	- ordre		1 268 146.92			1 268 146.92	
	- résultat reporté 2007 (chap. 001 et 002)						
	SOUS TOTAL	86 729.92	1 290 169.98		136 058.18	1 268 146.92	
Compétences facultatives transférées par le SMEEOM de la Moyenne Garonne	- réels (y compris 1068 )	88 271.51	115 991.76		116 184.26	40 322.81	
	- ordre	15 986.00	1 677 427.33			1 693 413.33	
	- résultat reporté 2007 (chap. 001 et 002)				7 838.88		
	SOUS TOTAL	104 257.51	1 793 419.09		124 023.14	1 733 736.14	

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS**

Total compétences facultatives	- réels (y compris 1068 )	1 127 209.76	478 164.35	42 776.32	1 429 948.43	274 883.52
	- ordre	113 931.03	4 928 925.80		8 872.69	5 033 984.14
	- résultat reporté 2007 (chap. 001 et 002)				229 893.35	-40 549.67
	<b>SOUS TOTAL</b>	1 241 140.79	5 407 090.15		1 668 714.47	5 268 317.99

Rappel compétences obligatoires (traditionnelles)	- réels (y compris 1068 )	2 980 516.82	1 656 108.24	53 063.32	3 192 346.55	1 303 077.39
	- ordre	285 780.76				285 780.76
	- résultat reporté 2007 (chap. 001 et 002)				50 140.32	904 748.84
	<b>SOUS TOTAL</b>	3 266 297.58	1 656 108.24	53 063.32	3 242 486.87	2 493 606.99

<b>TOTAL GENERAL</b>	- réels (y compris 1068 )	4 107 726.58	2 134 272.59	95 839.64	4 622 294.98	1 577 960.91
	- ordre	399 711.79	4 928 925.80		8 872.69	5 319 764.90
	- résultat reporté 2007 (chap. 001 et 002)				280 033.67	864 199.17
	<b>TOTAL</b>	4 507 438.37	7 063 198.39	95 839.64	4 911 201.34	7 761 924.98

\*  
\*\*

Les résultats globaux (compétences obligatoires + compétences facultatives) du CA2008 sont donc en totale conformité avec le compte de gestion établi par M. le Payeur Départemental à savoir :

Fonctionnement :

- Excédent de l'exercice .....	123 729.30 €
- Excédent de fonctionnement reporté de 2007 .....	280 033.67 €
- Excédent de clôture .....	403 762.97 €

Investissement :

- Résultat de l'exercice .....	- 165 472.58 €
- Excédent d'investissement reporté de 2007 .....	864 199.17 €
- Excédent de clôture .....	698 726.59 €

Restes à réaliser :

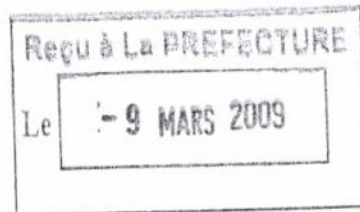
- Dépenses .....	95 839.64 €
- Recettes .....	0 €

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2008 établis respectivement par M. Le Président du Syndicat et M. Le Payeur Départemental.

*Fait et délibéré,  
Le 25 février 2009,*



Le Président,

Jean CAMBON

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE ..... - 9 MARS 2009  
ET DE SA PUBLICATION LE ..... - 9 MARS 2009

Montauban, le

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON